

*L'ajournement*

● (1800)

Il y a à l'heure actuelle près de 1.8 million de Juifs en Russie, soit 350,000 de moins qu'en 1970. Cependant, seulement 896 d'entre eux ont pu émigrer en 1984, soit le nombre le plus faible depuis 1970. Jusqu'à ce jour, le taux d'immigration est quasiment nul. En 1979, 51,320 Juifs ont émigré d'Union soviétique. Le gouvernement de ce pays a délibérément limité le nombre de Juifs autorisés à émigrer depuis 1980.

Les Juifs de Russie subissent toutes sortes de harcèlement sans merci. Ce harcèlement influe sur leur vie quotidienne, aussi bien du point de vue physique que culturel, mental et spirituel. Bon nombre de Juifs n'ont pas eu le droit de rejoindre leur famille. Quelque 20,000 «refuzniks» qui ont demandé l'autorisation de sortir n'ont pas obtenu leur visa. Après avoir demandé l'autorisation de partir, il arrive souvent qu'un Juif, en Russie, soit tout bonnement congédié. Certains ont vu leurs enfants renvoyés de l'école. D'autres ont été arbitrairement arrêtés ou ont vu leurs biens personnels confisqués.

Que peuvent faire les Canadiens et les députés pour remédier à ce problème? Nous pouvons nous organiser. Certaines mesures ont déjà été prises, notamment la constitution du groupe parlementaire canadien pour les Juifs de Russie. J'ai eu l'honneur dernièrement d'être nommé à l'exécutif de ce comité. En tout, 273 députés et sénateurs font partie de ce groupe.

Parmi les activités organisées dernièrement, mentionnons une délégation chargée, il y a quelques semaines, d'aller visiter l'ambassade de Russie à Ottawa. Il n'y a pas très longtemps, le président de notre groupe, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) et plusieurs autres députés, se sont rendus en Russie pour constater sur place les mesures qui y ont été prises et faire enquête sur ce harcèlement généralisé.

Nous pouvons prendre une autre mesure en communiquant avec des Juifs auxquels on a refusé le visa de sortie. Pour ma part, j'en ai adopté un; il s'appelle Simon Shnirman, a 28 ans et est métallurgiste. Il a été arrêté le 1<sup>er</sup> octobre 1983 pour avoir refusé d'être conscrit parce qu'il comptait émigrer. J'ai écrit récemment à sa femme, Leah Shnirman, pour me présenter. Ils ont une petite fille et craignent beaucoup que la sentence de trois ans de Simon ne s'allonge à cause de prétendues «violations du règlement du camp». Je ne crois pas que Simon ait même déjà vu sa fille. Beaucoup de Canadiens intéressés ont eux aussi adopté un «refuzniks». Des représentants de 35 pays tiendront bientôt une conférence sur les droits de la personne ici à Ottawa, à compter du 7 mai. Ils prévoient qu'elle durera six ou sept semaines. Cette conférence, qui comportera également une délégation russe, est la première à porter exclusivement sur les droits de la personne.

Ces pays ont ratifié en 1975 l'Accord d'Helsinki qui stipulait notamment ceci: «Les États participants traiteront dans un esprit positif et humanitaire les demandes de personnes qui désirent être réunies avec les membres de leur famille.» Manifestement, les Soviétiques ne respectent pas cet accord.

● (1805)

Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré récemment à la Chambre des communes que les représentants du Canada aborderaient, lors de la conférence, la question de la discrimination dont sont victimes les Juifs dans

les pays du bloc de l'Est. Il a ajouté qu'il était possible de discuter de divers cas de multiples façons, d'une manière précise ou générale, lors des assemblées et dans les coulisses. Il a également souligné qu'il s'engageait à trouver le moyen d'aborder des questions individuelles avec l'Union soviétique et avec d'autres pays d'une manière qui garantirait le succès de la conférence.

Nous savons que la propagande antijuive s'est intensifiée récemment en Russie. Il existe dans ce pays un comité antisioniste qui se sert de son titre pour propager l'antisémitisme. En outre, dans un documentaire d'une heure qui est passé à la télévision à Leningrad, on accusait les «refuzniks» d'avoir un comportement antisoviétique. Les médias ont énormément parlé du fait que, d'après le comité antisioniste, les enseignants hébreux et les activistes culturels sont des espions, des criminels et des traîtres.

Je tiens à souligner en terminant que le Canada a un rôle unique à jouer face à ce genre de harcèlement et à l'absence de libertés fondamentales. Je félicite le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'attitude courageuse dont il fait preuve. J'estime qu'un grand nombre d'entre nous, à la Chambre et au Sénat, ont beaucoup à faire et ont des obligations véritables dans ce domaine.

**M. Gerry Weiner (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je remercie le député de Don Valley-Est (M. Attewell) pour ses observations et pour la façon dont il défend une cause qui est chère à l'immense majorité d'entre nous. J'ai eu le privilège d'être assis à la même table que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et M. Gromyko quand cette discussion s'est déroulée. Nous avons tout lieu d'être fiers du dynamisme et de la vigueur avec lesquels le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a abordé la question des droits de la personne, des droits des Juifs et de la réunification des familles. Même quand on lui a répondu que c'était une question purement nationale, il a insisté en disant qu'elle influera sur la façon dont les Canadiens percevront les Soviétiques. Nous n'avons pas abandonné la partie. Ce jour-là, il a été question à trois reprises de gens comme Shcharansky et Sakharov. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas caché aux Soviétiques que nous tenions énormément à ce que M. Shcharansky soit libéré.

Quand il s'est rendu en Union soviétique au début d'avril, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait plusieurs objectifs en tête. Il voulait notamment établir des relations avec les nouveaux dirigeants soviétiques afin de discuter de toutes les questions bilatérales qui concernent le Canada et l'Union soviétique. Nos préoccupations humanitaires sont une chose essentielle. Dans ce contexte, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soulevé la question des Juifs soviétiques.

Le gouvernement voit la situation des Juifs qui vivent en Union soviétique en fonction des engagements qu'a pris l'Union soviétique en signant diverses conventions internationales sur les droits de la personne, notamment l'Acte final d'Helsinki. Le gouvernement s'efforce aussi de se faire le porte-parole des valeurs démocratiques des Canadiens. C'est pourquoi le Canada considère le respect des droits de la personne comme quelque chose d'important dans ses relations avec l'Union soviétique.